

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-780/13/BC

■ Constitution à titre gratuit d'une servitude de canalisation souterraine et de passage pour l'acheminement du gaz naturel de la ZAC des Florides au profit de la Société GRT Gaz.

DUF 13/10685/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin de permettre l'acheminement du gaz naturel sur la ZAC Florides à Marignane, la Société GRT Gaz doit constituer une servitude de canalisation souterraine et de passage sur une largeur de 6 m et à une profondeur d'au moins un mètre sur les parcelles cadastrées Section Z n° 93-148-191-1-89 et 97, propriétés de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Au terme des négociations, la constitution de servitude de canalisation souterraine et de passage, au profit de la Société GRT Gaz, aura lieu à titre gratuit.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Bureau de la Communauté,

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'avis de France Domaine ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La constitution d'une servitude de canalisation souterraine et de passage permettra la régularisation de cet état de fait par acte authentique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole, ci-annexé, par lequel la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accepte, à titre gratuit, sur les parcelles sises Quartier Florides à Marignane, cadastrées sous le n° Z 93-148-191-1-89-97, la constitution d'une servitude de canalisation souterraine et de passage au profit de la Société GRT Gaz.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront imputés sur le budget annexe « opérations d'aménagement » 2014 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 608 – Sous Politique C 140 – Fonction 90.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013